

## **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017** **VILLE DE COURNON**

Comme nous l'avons annoncé lors du ROB, l'exécution du budget 2016 a montré, grâce à l'effort de tous, que nous avons pu faire face à la troisième année de baisse des dotations de l'État tout en dégagant un excédent de fonctionnement bien supérieur à l'année précédente (2 021 713,04 €).

Pour 2017, la baisse des dotations va se poursuivre, même si elle est un peu inférieure à ce qui avait été initialement prévu. C'est donc dans ce contexte contraint que vous est proposé le budget 2017, budget d'autant plus particulier, qu'il a été construit en tenant compte des impacts financiers et humains des transferts de compétences vers la communauté urbaine.

Par ailleurs, et comme vous pourrez le constater, ce budget respecte les valeurs que nous défendons et fera une grande part à l'investissement puisque les dépenses prévues sont à la hauteur des inscriptions 2016, déduction faite de celles relevant de la voirie.

Nous nous devons également d'anticiper sur les prochains budgets qui devront faire face à la perte de la DSU amorcée dès cette année, d'autant que notre volonté est de maintenir des services publics de proximité et de qualité à tarifs constants.

### **I – LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS**

Pour 2017 cette enveloppe de crédits s'élève à 1 059 100 €.

Certains équipements font déjà l'objet d'une inscription budgétaire, comme l'aménagement d'un boulodrome rue Louis Blériot. D'autres crédits sont prévus pour de nouveaux projets comme le remplacement de la toiture des tennis couverts, la construction d'une nouvelle piste de BMX ou encore la réfection de la piste d'athlétisme. D'autres investissements sont réalisés par tranche chaque année, tel que l'aménagement de la zone de loisirs et des berges de l'Allier.

Il est à noter pour cette année, qu'aucun crédit de travaux de voirie communale n'est inscrit au budget primitif, cette compétence relevant désormais de la communauté urbaine.

### **II – LES INVESTISSEMENTS RECURRENTS**

Parallèlement à ces équipements structurants, il est important, outre d'apporter aux services municipaux les moyens d'assurer leurs missions, de maintenir l'état de notre patrimoine immobilier. C'est pourquoi, chaque année, des crédits sont réservés aux acquisitions et aux travaux nécessaires dans les bâtiments communaux.

Pour 2017, cette enveloppe de crédits s'élève à 1 585 650 €. Elle englobe aussi bien les acquisitions foncières que le matériel informatique, l'achat de mobilier que les travaux dans les écoles, les plantations que les matériels techniques.

Notre finalité est donc bien de répondre aux besoins et aux attentes des Cournonnais et des services municipaux, mais elle doit se réaliser dans le respect des équilibres financiers et budgétaires.

### **III – LE BUDGET PRIMITIF 2017**

Le BP 2017 s'établit à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<b><u>DEPENSES</u></b>		
Crédits votés au BP	4 980 033,40	24 680 840,00
Reports 2016	527 305,00	
Résultat reporté	1 343 651,60	
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 850 990,00</b>	<b>24 680 840,00</b>
<b><u>RECETTES</u></b>		
Crédits votés au BP	4 969 980,00	22 410 101,72
Reports 2016	771 010,00	
Résultat antérieur reporté		2 270 738,28
Part du résultat 2016 affectée	1 110 000,00	
<b>Total des recettes</b>	<b>6 850 990,00</b>	<b>24 680 840,00</b>

Nous allons étudier successivement, par chapitre, les sections de fonctionnement et d'investissement. Pour cette dernière, **seules les propositions nouvelles**, sur lesquelles porte le vote du Conseil municipal, seront abordées.

### **A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**LES DEPENSES**

**24 680 840**

#### **1) Les charges à caractère général :**

**4 795 190**

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des équipements de la Ville. Les charges de bâtiments : eau, électricité, chauffage, téléphone, affranchissement et divers représentent 1 009 790 € ; l'entretien des biens : bâtiments, véhicules, matériel est inscrit pour 466 650 €, les achats : petit matériel, outillage, fournitures de bureau, alimentation, carburant s'élèvent à 1 166 910 € ; la somme consacrée aux fournitures des travaux en régie est de 197 700 € ; à ce chapitre important figurent également : les frais de maintenance et contrats de prestations (308 015 €), les assurances (117 500 €), les frais d'études et honoraires (290 005 €), les taxes foncières (74 100 €), les frais de mise en décharge (50 000 €), les frais d'animation périscolaire, culturelle et festive (648 750 €), les frais de formation (45 000 €), les frais de locations et les charges locatives (191 910 €), les concours divers (46 530 €), les frais de communication (84 780 €), les frais de documentation (35 350 €), ...

Ce chapitre s'inscrit dans une enveloppe en diminution de - 3,04% par rapport au BP 2016, soit - 150 370 €. Malgré l'augmentation de certaines matières premières, comme l'alimentation (2<sup>ème</sup> repas bio) ou la hausse des coûts en entretien de bâtiments et matériels ainsi que celles liées aux animations (fête du printemps et marché bio), la baisse de ce chapitre est rendue possible par les tarifs des énergies plus avantageux grâce au groupement de commande avec le Conseil départemental (- 45 760 €) et dans un plus grand volume par les transferts de compétences vers la communauté urbaine qui induisent un transfert de charges : baisse des

besoins en carburant (- 50 000 €), diminution de l'enveloppe de crédits alloués aux travaux en régie de voirie (- 191 200€), réduction des frais de mise en décharge (-70 000 €).

## **2) Les charges de personnel :**

**14 004 695**

Les charges de personnel diminuent de - 7,61%, soit - 1 153 435 €. Le transfert du personnel voirie à la communauté urbaine explique la plus grande partie de cette baisse (- 940 000 €). Mais il est important de souligner que le travail de fond réalisé sur la masse salariale produit ses effets. Aussi, l'objectif pour l'exercice 2017 est de contenir cette enveloppe en nette diminution tout en faisant face à l'augmentation du pont d'indice, à la revalorisation des grilles indiciaires ainsi qu'à la hausse des taux de cotisation CNRACL.

Il n'en demeure pas moins que la préparation budgétaire est particulièrement délicate concernant la masse salariale, qui est une part très importante des dépenses de fonctionnement du budget.

En outre, la gestion du personnel devient de plus en plus difficile, de par de nombreux départs en retraite différés (le montant des pensions étant souvent inférieur à ce qu'espéraient les agents, ceux-ci décident de prolonger leur carrière de quelques mois ou années) ou au contraire tardivement annoncés. En effet, les incertitudes pesant sur la question des retraites aux vues des prochaines élections présidentielles précipitent le choix des agents pouvant encore bénéficier d'un départ à la retraite dans le cadre des carrières longues.

## **3) Les atténuations de produits :**

**130 000**

Ce chapitre permet de comptabiliser le remboursement de tout ou partie d'une recette. En ce qui nous concerne, il s'agit ici d'une inscription de 30 000 € pour couvrir le dégrèvement au titre de la majoration de la taxe foncière sur des terrains constructibles indûment encaissée en 2016 ainsi que de 100 000 € pour le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). C'est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ».

## **4) Les autres charges de gestion :**

**3 583 155**

Les principaux crédits de ce chapitre sont les subventions et participations de la commune aux organismes publics ou privés et, pour une plus faible part, les indemnités et cotisations des élus. L'évolution de ce poste est de + 2,15%, soit + 75 535 €.

Les dépenses liées aux élus augmentent de 4,67% soit + 10 905 € du fait des cotisations patronales.

Un crédit de 42 270 € est inscrit pour les admissions en non valeur (soit + 23 320 € par rapport à 2016). Cette somme permet de constater le non encaissement de recettes liées à la taxe locale sur la publicité extérieure pour 21 300 € et à la facturation des services essentiellement périscolaires pour 20 970 € (apurement des comptes depuis 2001). L'inscription de ces crédits fait suite à l'important travail d'apurement des comptes opéré par la trésorerie principale.

Une baisse de 30 180 € est prévue pour la participation de la commune aux syndicats intercommunaux auxquels elle adhère : SIEG, SMAF et SIVOS.

Globalement, les subventions augmentent de 64 530 € : + 50 000 € pour le CCAS, - 30 000 € pour les budgets annexes Cinéma, Astragale et Transports et + 44 530 € pour les subventions aux associations.

Enfin, le reversement d'une partie de la participation de la CAF est en augmentation (+ 7 000 €), la recette étant également plus importante.

## **5) Les charges financières :**

**677 500**

Ce chapitre, qui regroupe les intérêts de la dette et les intérêts dus au SMAF, baisse de 4%, soit - 28 230 €.

Les intérêts dus aux organismes bancaires sont inférieurs à ceux de 2016, - 20 000 €, compte tenu des taux d'intérêt qui se maintiennent à un faible niveau.

Les intérêts dus au SMAF sont en hausse, + 11 770 € et dépendent des acquisitions ou des cessions réalisées par l'EPF SMAF pour notre compte.

**6) Les charges exceptionnelles :** **10 410**

Les sommes allouées à ce chapitre permettent de pallier d'éventuelles annulations de recettes et de faire face à des dépenses exceptionnelles (rétrocession de concession et écritures de régularisation de compte d'emprunts).

**7) L'autofinancement :** **1 479 890**

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement pour 804 800 € et des amortissements pour 675 090 €. Ces écritures d'ordre se retrouvent en recettes d'investissement.

<b>LES RECETTES</b>	<b>22 410 102</b>
---------------------	-------------------

**1) Les atténuations de charges :** **196 000**

Elles représentent tous les remboursements sur traitements : remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale et des traitements par l'assurance du personnel. Elles peuvent varier d'un exercice à l'autre selon le nombre de dossiers de longue maladie, maternité, accident du travail, ...

**2) Les produits des services :** **2 219 620**

Ils regroupent les recettes générées par : les concessions dans les cimetières, la facturation de l'école de musique, les entrées des spectacles culturels, les prestations périscolaires (restaurants scolaires, accueil) et les participations des familles pour le CAM. Sont également comptabilisés les remboursements de charges par le CCAS, les dédommagements des assurances et les recettes de mutualisation des services avec Clermont Auvergne Métropole.

Les crédits inscrits à ce chapitre sont en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent : + 58,31%, soit 817 560 €. Si les produits des services (périscolaires notamment) sont inscrits en légère hausse (+ 20 000 €), c'est essentiellement les recettes de mutualisation avec la communauté urbaine qui participent à cette augmentation. 617 350 € sont ainsi inscrits dans le cadre de la convention de mutualisation ascendante des espaces verts sur voirie et 230 000 € sont prévus au titre des remboursements des factures d'éclairage public.

**3) Les impôts et taxes :** **15 087 042**

Globalement, ce chapitre principalement constitué par le produit fiscal estimé des trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et taxe sur les propriétés non bâties) et les reversements de Clermont Auvergne Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) baisse de 15,41% par rapport à 2016, soit 2 747 643 €.

Pour les contributions directes, la recette est prévue à hauteur de 13 167 000 €. Outre la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'État à 0,4% et la prévision du dynamisme des bases à 1,4%, la commune se voit contrainte d'actionner le levier de la fiscalité. Dans un souci du maintien d'un service public de proximité de qualité et face à la baisse continue des dotations et au mécanisme de sortie de la DSU (dotation de solidarité urbaine) les taux de fiscalité sur la taxe d'habitation et le foncier bâti sont donc en légère hausse (respectivement +3,8% et + 4,8%).

Concernant les reversements de la communauté urbaine, les transferts de compétences ont largement modifié les sommes inscrites. Tenant compte de la nouvelle organisation des compétences (transferts des moyens humains et matériels à la CU) et respectant le principe de la neutralité budgétaire, l'attribution de

compensation passe de 4 302 000 € à 770 000 € soit une baisse de 3 532 000 € (somme par ailleurs non inscrite en dépense sur le budget de la commune car prise en charge par la communauté urbaine).

A cela s'ajoutent les produits de la fiscalité indirecte : la taxe sur l'électricité : 150 000 €, la taxe locale sur la publicité extérieure : 115 000 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation : 483 117 €.

#### **4) Les dotations et participations reçues :**

**3 938 100**

Ce chapitre peut se décliner en trois parties :

- les dotations de l'État : la dotation forfaitaire pour 1 600 000 €, la dotation de solidarité urbaine pour 420 000 € et la dotation nationale de péréquation pour 116 000 €. De BP à BP, les dotations de l'État baissent de 22,64%, soit 625 200 €. Cette diminution est le résultat de la baisse des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales dans le cadre du redressement des comptes publics. En outre, il est à noter que la commune entre cette année dans le mécanisme de sortie de la DSU (- 46 740 €) dont le processus s'étale sur 4 ans (soit à terme un manque à gagner de l'ordre de 467 400 €). Par ailleurs, une enveloppe de 25 000 € est inscrite au titre du FCTVA de fonctionnement pour les dépenses d'entretien effectuées en 2016 sur nos bâtiments publics et nos voiries communales.

- les allocations compensatrices pour exonérations et dégrèvements décidés par l'État sont prévues pour 421 000 €. Elles enregistrent, de BP à BP, une baisse de 10,23%, soit - 48 000 €.

- les subventions versées par les collectivités territoriales, l'État (notamment les remboursements du CNASEA) et d'autres partenaires, comme la Caisse d'allocations familiales. Ce sont d'ailleurs essentiellement les subventions versées par cet organisme qui permettent de porter la prévision de ces participations à 1 340 270 € contre 1 328 220 € en 2016.

#### **5) Les autres produits de gestion :**

**340 220**

Ce sont les loyers encaissés par la Commune pour le commissariat de police, l'immeuble de la poste, le local de la CPAM, les logements locatifs, mais aussi les locations de salles et les fermages. Cette ligne budgétaire est stable.

#### **6) Les produits financiers :**

**136 500**

Jusqu'à présent absent de toute prévision budgétaire, ce chapitre enregistre cette année une inscription à hauteur de 136 500 €. Cette somme est destinée à couvrir le remboursement des intérêts par la communauté urbaine de la prise en charge des emprunts non affectés dans le cadre des transferts de compétences. Une recette sera également inscrite pour la couverture du remboursement en capital en section d'investissement.

#### **7) Les produits exceptionnels :**

**40 000**

Il s'agit du solde positif du bilan de gestion des bâtiments gérés par le SMAF, des certificats d'économie d'énergie et de quelques remboursements d'avoirs sur factures.

#### **8) Les opérations d'ordre :**

**452 620**

- les travaux en régie : 437 400 €
- l'amortissement des subventions : 15 220 €

Ces écritures d'ordre se retrouvent, pour les mêmes montants, en dépenses d'investissement. Il est à noter cependant, comme évoqué déjà précédemment, que l'enveloppe de crédits allouée aux travaux en régie est en diminution, les personnels de voirie étant désormais rattachés à la communauté urbaine.

## **B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **LES DEPENSES**

**4 980 033**

#### **1) Les dépenses d'équipement :**

**2 207 350**

- Les immobilisations incorporelles : 134 530 €

- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : 11 000 €
- Frais d'études : 75 000 € dont étude réhabilitation du centre de loisirs pour 25 000 € et étude environnementale ZAC République pour 50 000 €
- Frais d'insertions : 8 000 €
- Logiciels : 40 530 € dont licences pour progiciel Cegid (gestion financière et ressources humaines) à hauteur de 8 650 €, licences serveurs liées à l'infrastructure virtuelle pour 20 000 €, licences Office pour 5 000 €, licence progiciel culture pour mise en œuvre de la réservation et du paiement en ligne pour 5 880 €, ...

- Les immobilisations corporelles : 1 488 320 €

- Les terrains et constructions : 6 500 € dont 5 500 € en acquisition de parcelles diverses et 1 000 € pour des documents d'arpentage.
- Les plantations : 2 000 € pour des plantations en zone naturelle.
- Les agencements et aménagements de terrains : 587 000 € dont 40 000 € sont prévus pour l'enrobé de la cour à l'élémentaire Bournel, 120 000 € pour la réfection de piste d'athlétisme, 200 000 € pour la construction d'une nouvelle piste de BMX, 60 000 € pour l'enrochement des berges de l'Allier, 62 000 € pour la réalisation de sols souples, 80 000 € pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux dans la zone de loisirs et 20 000 € pour la mise en place d'agrs de fitness autour du plan d'eau.
- Les équipements des cimetières : 15 000 € ; il s'agit de l'installation d'un nouveau bloc columbarium au cimetière de la Motte.
- Les installations générales et aménagement des constructions : 388 000 € ; il s'agit de l'inscription de crédits permettant l'amélioration et le maintien en bon état de nos équipements. Sont prévus pour 42 300 € l'installation de vidéoprotection, pour 35 000 € le passage en easy GTB de certains de nos bâtiments, pour 54 700 € des travaux dans les écoles maternelles (agrandissement du local ATSEM de la maternelle Aubrac, changement de menuiseries à la maternelle Dhermain, ...), pour 94 000 € des travaux dans les écoles élémentaires (installation de visiophones, remplacement de menuiseries à l'élémentaire Dhermain, ...). Sont inscrits également 39 500 € de travaux dans les bâtiments communaux (remplacement de menuiseries au CTM, installation de volets roulants dans les locaux de l'environnement, ...), 41 000 € de travaux à l'école de musique (rénovation des sanitaires, remplacement de la chaudière, ...), 51 000 € de travaux dans les bâtiments sportifs (réfection de faux plafonds dans plusieurs bâtiments, travaux de prévention de la légionelle, création d'une salle de réunion au sein du complexe F. Lavergne, ...), 10 000 € de travaux au centre de loisirs et 8 000 € pour des aménagements au sein du jardin des P'tits Potes.
- Les installations de voirie : 49 500 € ; ces crédits permettront l'installation d'un nouveau radar pédagogique pour 3 500 € ainsi que l'acquisition de jardinières et balconnières pour 4 000 €. Une somme de 42 000 € est également inscrite en prévision du remplacement des panneaux d'information lumineux.
- Les matériels roulant ou de voirie : 42 000 € ; sont inscrits pour 12 000 € l'installation d'un bras ampliroll sur la nacelle élévatrice Galaxie, 20 000 € pour l'acquisition d'un lot de

véhicules d'occasion en remplacement des voitures les plus anciennes et 10 000 € pour la remise en état d'une partie du parc de bennes ampliroll.

○ Les aménagements divers : 3 700 € sont dédiés à l'acquisition de bancs, tables, ... pour les berges de l'Allier.

○ Le matériel de bureau et informatique : 95 300 € sont inscrits cette année pour pourvoir au remplacement ou à l'acquisition de matériel informatique au sein des différents services de la ville. Parmi ceux-ci, figure une enveloppe de 48 000 € destinée à l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs à destination des écoles (13 unités pour les maternelles et 3 unités pour les élémentaires).

○ Le mobilier : 34 140 € serviront à l'achat de mobilier dans les différents services de la ville : 13 080 € sont destinés à l'acquisition de mobilier pour le service des manifestations (tables pliantes et pivotantes), 12 660 € sont prévus pour du mobilier dans les écoles et 3 000 € serviront au remplacement de mobilier au sein des restaurants scolaires.

○ Le matériel et outillage : 265 180 € ; les acquisitions de matériel prévues portent sur : du matériel pour le CTM pour 72 700 € (presse de compactage des cartons, démonte pneus, matériels électroportatifs pour les espaces verts, tracteur tondeuse, ...), du matériel pour la police municipale pour 12 500 € (radios portatives, équipement de protection des agents), un lave linge pour l'atelier de couture pour 10 000 €, des climatiseurs mobiles pour les maternelles pour 8 000 €, du matériel au restaurant scolaire pour 24 200 € (bain marie gaz, thermocelleuse, chariots de transports, ...), du matériel pour le service culture pour 6 200 € (micro cravate, et optiques de scène), des instruments de musique au conservatoire pour 5 500 €, l'acquisition de 3 bâtiments modulaires à destination des pistes de BMX et d'athlétisme pour 40 000 €, d'aérateurs au plan d'eau pour 15 000 €, d'une sanisette pour le cimetière de la Motte pour 55 000 €.

● Les travaux : 584 500 €

○ De bâtiments : 528 500 €

**Pour les immeubles à caractère administratif** : 95 500 €, dont 50 000 € pour des travaux de transformation des anciens locaux du SDIS en vue de l'accueil du pôle de proximité de la communauté urbaine, 30 000 € pour des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et 15 500 € de travaux complémentaires pour l'installation de la police municipale dans ses nouveaux locaux.

**Pour les bâtiments scolaires** : 65 000 € pour la construction de sanitaires près du restaurant scolaire H. Bournel.

**Pour les bâtiments sportifs et de loisirs** : 368 000 € dont 160 000 € pour la réfection de toiture des tennis couverts, une enveloppe complémentaire de 200 000 € pour l'aménagement des locaux du futur boulodrome et 8 000 € pour des travaux de calorifugeage dans les tribunes rugby du stade Gardet-Couturier.

○ De voirie : 56 000 €

Bien que de compétence communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 50 000 € sont inscrits pour faire face à d'éventuelles dépenses que la commune pourraient engager sur son espace de voirie privée (cours d'écoles, parkings privés, allées des parcs et jardins, ...) et 6 000 € sont prévus pour l'installation d'une barrière automatique au jardin des Ptits Potes.

## **2) Les dépenses financières :**

**2 309 163**

Le remboursement en capital de la dette auprès des établissements bancaires s'élève à 1 826 008 € (en baisse de 3,89 %) tandis que le remboursement de la dette au SMAF est inscrit pour 461 555 € au lieu de 393 330 € l'an passé, conséquence des acquisitions réalisées en 2016 par le SMAF pour le compte de la commune : parcelles rue du lac, maisons rue du Commerce et avenue de la Liberté.

## **3) Les dépenses d'ordre :**

**463 520**

- L'amortissement des subventions : 15 220 €
- Les opérations patrimoniales : 10 900 €
- Les travaux en régie : 437 400 €

Cette année l'enveloppe consacrée aux travaux en régie par les équipes municipales du CTM et des espaces verts est en baisse du fait du transfert de compétence voirie vers la communauté urbaine.

En 2017, les agents communaux vont réaliser :

**49 000 € de plantations**, dont 14 000 € pour l'aménagement de la zone de loisirs, 4 000 € d'aménagement paysager pour le skate parc, 13 000 € de plantations pour la coulée verte Dhermain/Palavezy, 4 000 € d'aménagement paysager pour l'espace Ariccia/Palavezy, 7 000 € pour le parc urbain du Grand Mail 3 et 7 000 € pour l'allée des bambous longeant le Simply Market ;

**178 200 € d'agencement et aménagement de terrains** dont 102 400 € pour la zone de loisirs (mise en place de barrières, préparation d'un espace pour installation d'une aire de jeux, remise aux normes du parc animalier, ...), 14 000 € pour des aménagements à la plaine de jeux (modification prise d'eau pour pompe arrosage et installation de 2 portiques), 23 800 € pour les abords du skate parc (barrières bois et création d'un abri), 13 000 € pour l'agencement des espaces mis à la disposition de la régie de territoire (clôture et modification du pompage de l'eau), 16 000 € pour des travaux au cimetière de la Motte (maçonnerie de la sanisette, réfection du crépis des murs d'entourage), et 9 000 € pour des travaux de remise en état de la rivière des Toulaits ;

**30 000 € de travaux d'accessibilité dans les divers bâtiments communaux ;**

**16 000 € de fabrication de bancs et barrières de ville ;**

**19 300 € de travaux dans les bâtiments administratifs**, dont 5 000 € de travaux de peinture au CTM, 2 600 € d'aménagement PMR au bar de la mairie, 4 200 € pour la réfection des plafonds du local utilisé par l'association la Bacholle aux couleurs et 7 500 € pour l'aménagement d'un espace de jeux au sein de la ludothèque ;

**62 100 € de travaux dans les bâtiments scolaires** dont 12 000 € pour des travaux à la maternelle Dhermain (aménagement d'un coin jardin et pose d'une clôture autour de l'école), 4 500 € pour le remplacement de 2 portails à la maternelle Aubrac, 8 700 € pour des travaux à la maternelle Bournel (dôtüre basse autour de l'aire de jeu et remplacement d'un portail), 5 500 € pour la mise aux normes des escaliers de secours de l'élémentaire Bournel, 8 400 € pour des travaux à l'élémentaire Thonat (réfection des peintures dans les couloirs et remplacement d'un portail), 15 500 € pour des travaux à l'élémentaire Aubrac (réfection de plafonds suspendus et de peintures et aménagement d'un coin jardin) et 7 500 € pour des aménagements de dalles béton pour des sols souples dans les différentes écoles ;

**28 600 € de travaux dans les bâtiments culturels** portant sur des travaux à l'école de musique pour 19 600 € (aménagement PMR de l'entrée, fabrication de chariots et de supports mobiles pour les instruments de musique) et sur la reprise des grilles d'entourage du monuments aux morts pour 9 000 €;

**54 200 € de travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs**, dont 11 000 € pour l'isolation et la suppression des plexis sur le gymnase Boisset, 10 200 € pour la réfection d'un local rangement au gymnase de la Ribeyre, 5 000 € pour des reprises de peinture au complexe F. Lavergne, 15 000 € pour la réfection des sanitaires du gymnase Gardet et 13 000 € pour la rénovation intérieure de la buvette terrasse ;



Elles sont composées de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, TA, ...) et les recettes d'ordre (soit de section à section comme l'autofinancement, soit à l'intérieur de la section comme les opérations patrimoniales).

**1) Les recettes d'équipement :****1 956 130**

- Les subventions : 107 700 €

L'inscription de subventions dépend des programmes d'investissement prévus.

Cette année nous avons inscrit 19 700 € au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour le remplacement des menuiseries à l'école Dhermain, 11 400 € au titre de l'ANRU pour l'aménagement des pieds d'immeuble place des Dômes et 46 600 € au titre de la DETR (13 800 € sont liés à l'aménagement des nouveaux locaux pour la police municipale, 6 000 € pour la transformation du hall d'entrée de l'école de musique, 9 800 € pour la place des Laitiers et 17 000 € pour la place du Souvenir Français).

Les amendes de police, quant à elles, sont inscrites pour 30 000 €.

- Les emprunts : 1 848 695 €

Dans l'optique de profiter de taux encore bas (avant la hausse annoncée), l'enveloppe d'emprunts pour 2017 est maintenue à hauteur de celle inscrite en 2016.

**2) Les recettes financières :****1 522 795**

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 870 000 €

Depuis l'engagement de la ville dans le dispositif du plan de relance, le FCTVA (qui représente la TVA payée par la Commune sur les travaux d'investissement) est reversé par l'État en N+1 et non plus en N+2. Il est variable d'une année à l'autre selon les dépenses réalisées et s'élève à 470 000 € cette année.

La taxe d'aménagement (en remplacement de la TLE) s'apprécie selon les permis de construire déposés et devrait représenter pour 2017 la somme de 400 000 €

- Les autres immobilisations financières : 450 000 €

Comme déjà évoqué en recette de fonctionnement, il s'agit ici de comptabiliser le remboursement par la communauté urbaine de la part en capital des emprunts non affectés dans le cadre des transferts de compétences. Il ne s'agit là que d'une estimation basée sur une méthodologie de calcul provisoire, mais la méthode définitivement retenue sera au moins équivalente, si ce n'est plus favorable que celle inscrite pour le moment.

- Le produit des cessions d'immobilisations : 202 795 €

Parmi les cessions inscrites en 2017, on peut noter la vente de la parcelle AB 115 située dans la plaine de Sarliève pour 171 175 €, des parcelles BA 49P et 3B pour 30 810 € et d'un délaissé rue du Cep pour 810 €.

**3) Les recettes d'ordre :****2 600 790**

- Les opérations d'ordre entre sections : 1 479 890 €

Cette somme regroupe le virement de la section de fonctionnement pour 804 800 € et les amortissements pour 675 090 €.

- Les opérations patrimoniales : 10 900 €

Les opérations patrimoniales sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et sont égales en dépenses et en recettes. Elles correspondent au montant des intégrations de la parcelle AB 115 rachetée à l'EPF SMAF pour 10 900 €.

- L'affectation de l'excédent : 1 110 000 €

Les résultats de l'exercice 2016 ont permis l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement, qui couvre le besoin de financement qui s'élève à 1 099 947 €, compte tenu des reports 2016.

En conclusion et conformément au ROB, ce budget 2017 répond aux objectifs que nous nous sommes fixés :

- maintien d'un haut niveau de service public et ce, dans les mêmes conditions ;
- soutien à l'investissement par l'entretien de notre patrimoine et le développement de nos équipements ;
- maintien des aides et des subventions ;
- accompagnement des investisseurs et soutien aux initiatives permettant d'accroître le dynamisme et l'attractivité de notre ville.

Nous poursuivons nos efforts pour contenir les charges de fonctionnement et la maîtrise de la dette.

2017, année de transfert de compétences vers la communauté urbaine sera une année de transition et d'adaptation budgétaire jusqu'à ce que la commission locale d'évaluation des charges transférées achève ses travaux.

2017, c'est aussi une année d'incertitude politique qui ne sera pas sans incidence sur les finances et les politiques locales : qu'en sera-t-il des dotations ? que deviendra la réforme de la DGF ?

Face à ces interrogations et à la perte progressive de la DSU (pour rappel elle représentait 467 400 € en 2016), nous nous devons d'anticiper les budgets de demain. C'est la raison principale de l'augmentation modérée des taux de contribution locales.

Notre volonté, nos orientations, nos budgets sont dans l'esprit de faire que Cournon-d'Auvergne reste la ville attractive où il fera toujours bon vivre.